



Règlement

Trophée Better Together 2025

Better Together est une association de mentorat dédiée aux métiers de l'hôtellerie-restauration. Elle organise un concours permettant de valoriser ces métiers, le savoir-faire, le savoir-être et l'utilisation de produits d'exception.

Les objectifs de ce Concours sont : la valorisation des produits locaux, nationaux et *eco-friendly* ; la mise en lumière de la transmission et du mentorat dans les métiers de la restauration entre professionnel(le)s et apprenants ; ainsi que le partage des compétences et du savoir-être.

Le dossier « TROPHEE BETTER TOGETHER – présentation » reprend l'ensemble des informations essentielles pour le concours.

Article 1 : Objet

Le concours consiste à exposer la maîtrise du savoir culinaire de professionnel(e)s et des apprenant(e)s du monde de l'hôtellerie-restauration. Le jury départagera les équipes méritantes en leur distribuant des points à chaque manche.

L'entièreté du concours se déroulera le :

Judi 27 mars 2025 au

Lycée Montaleau - 2B RUE PIERRE SEMARD 94 370 SUCY EN BRIE

[Lycée Hôtelier Montaleau](#) | [Lycée des métiers Hôteliers](#) | [Académie de Créteil](#) | [Sucy-en-brie \(lyceemontaleau.fr\)](#)

Le trophée Better Together 2025 aura pour fil conducteur l'éco-responsabilité

Le trophée 2025 aura lieu sous la présidence de deux personnalités :

Bertrand LEJEUNE - Chef de cuisine Shangri La Paris

**Xavier THUIZAT - Directeur sommellerie Hôtel De Crillon - MOF Sommelier et
Meilleur Sommelier de France**

L'équipe victorieuse recevra un trophée au nom de l'association.

Article 2 : Conditions et modalités de participation

2.1 : Conditions

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Les conditions de participation se limitent au cadre de l'hôtellerie restauration, c'est-à-dire aux apprenant(e)s titulaires d'un diplôme et/ou appartenant à un cursus d'hôtellerie restauration, aux professionnel(e)s et aux enseignant(e)s de ce même domaine.

L'association Better Together, organisateur de cet événement considérera nulle, toute participation au Concours qui ne remplit pas les conditions demandées antérieurement.

2.2 : Modalités et autres aspects légaux

2.2.1 : Candidature

Un dossier de présentation du Trophée et un formulaire d'inscription seront transmis aux intéressés et aux écoles prochainement.

Il est à noter, que les équipes peuvent être formées par des personnes de régions, lycées et entreprises différentes.

La sélection des 4 équipes sera effectuée via :

- ☐ Une fiche d'inscription de chaque membre de l'équipe ;
- ☐ L'envoi d'une vidéo de présentation (maximum 5 minutes) de l'équipe incluant la mise en avant de l'éco-responsabilité.

Les candidatures pourront s'effectuer jusqu'au Dimanche 15 décembre 2024.

Les équipes retenues seront informées par courriel et/ou appel téléphonique le mercredi 18 décembre 2024.

2.2.2 : Fraude

En cas de tentative ou d'activité frauduleuse, le/la participant(e) sera passible d'un renvoi du concours trophée Better Together.

Le lycée hôtelier Montaleau et l'organisateur Better Together, personnes morales, se réservent le droit d'utiliser tout recours de poursuite en justice pour tout(e) participant(e) qui tenterait ou aurait des agissements frauduleux.

2.2.3 : Droit à l'image

Étant un événement prônant la valorisation des métiers de l'hôtellerie-restauration et de la gastronomie d'exception, les photographies produites doivent être prises dans le respect.

Sans accord, toute image ou vidéo capturée durant l'événement peut être motif de poursuites, d'après l'art. 9 du Code Civil : « Droit à l'image et (du) Respect de la vie privée ».

La photographie ne devra pas :

- Porter atteintes aux droits de tiers (Droit à l'image, Droit d'auteur ...).
- Encourager ou contenir des propos (diffamation, dénigrement, propos à caractère sexuel ...) ou symboles haineux envers les personnes physiques et morales (Lycée Montaleau et Better Together).

Article 3 : Compositions et déroulement du Concours

3.1 : Composition des équipes participantes

Pour le déroulement de cet événement, 4 équipes seront constituées et s'affronteront suivant divers ateliers dans un temps imparti.

Chaque équipe sera obligatoirement constituée de :

- Un(e) professionnel(le) en cuisine (voir conditions ci-dessous)
- Un(e) professionnel(le) en restaurant (voir conditions ci-dessous)
- Un(e) apprenant(e) en cuisine
- Un(e) apprenant(e) en restaurant
- Un(e) enseignant(e) ou formateur(trice).

Est considéré comme professionnel :

1. Personne en activité dans la branche représentée (métiers de bouche - cuisiniers, bouchers, charcutiers, pâtisseries... OU métiers de salle - MH, Chef de rang, sommelier, barman...)

OU

2. Personne n'étant plus en activité (voir ci-dessus) au moment de l'inscription (déc. 2024) mais justifiant de 2 années (pleines) d'expérience.

3.2 : Composition des jurys

3 jurys détermineront l'accord des points suivants : la partie cuisine, la partie restaurant, puis la partie dégustation.

3.3 : Organisation des manches

Quatre manches auront lieu :

- 4 équipes s'affrontent sur 4 ateliers différents, les unes contre les autres en fonction d'un tirage au sort et de sessions prédéfinies.

3.4 : Ateliers et Blind test

Au total, il y aura 4 ateliers gastronomiques et 1 blind-test.

- Les ateliers seront sur les thèmes suivants :

Atelier «Végétal», atelier «Le café dans tous les états», atelier «Cheese & sake» et atelier «Whaou !».

- Le blind-test sera sous forme d'un mélange de questions afin de mettre en avant les compétences de chaque équipe en termes de culture professionnelle et gastronomique. Le tout sur le vin, la cuisine, les produits, les personnages et lieux historiques, le matériel, les techniques, le végétal, le développement durable, etc.

3.5 : Planning et temps imparti (peut-être soumis à changement) :

- o 7h30 : Accueil candidats et jurys
- o 8h15 : Briefing des jurys / Photos des équipes candidates
- o 9h00 - 10h30 : Atelier 1 pour les 4 équipes
- o 10h30 - 12h00 : Atelier 2 pour les 4 équipes
- o 12h00 - 13h00 : Repas
- o 13h00 - 13h30 : Conférence "Eco Responsabilité"
- o 13h30 - 14h30 : Blind Test
- o 14h30 - 16h00 : Atelier 3 pour les 4 équipes
- o 16h00 - 17h30 : Atelier 4 pour les 4 équipes
- o 18h00 : Remise des prix

Article 4 : Lots

Des lots seront distribués aux différentes équipes. Les lots/cadeaux seront communiqués ultérieurement.

Article 5 : Assurance

Chaque candidat(e) devra être assuré(e) personnellement en responsabilité civile, l'organisateur n'étant en rien responsable des incidents, accidents et malversations commises directement ou indirectement par les candidats en dehors de l'organisation de l'évènement.

Article 6 : Décision des jurys

Les décisions des jurys sont sans appel : Aucune réclamation de candidat (e) ou de tout autre ne sera admise. Suite aux évaluations, aucune publication de notes ou de nom ne devra être faite par les membres des jurys.

Article 7 : Modification du règlement

L'organisateur se réserve tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement ou les ateliers dictés par les circonstances ou en cas de force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre l'organisateur. En cas de modification du présent règlement, l'organisateur s'engage à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant le déroulement des épreuves.

Article 8 : Partenaires

Différents partenaires sont susceptibles de venir rejoindre l'organisation pour la réalisation du Trophée de quelque nature que ce soit, participation financière pour la réalisation du trophée, cadeaux aux candidats, etc.

Article 9 : Exploitation publicitaire

Les candidats ne pourront pas s'opposer à l'exploitation de leur nom, ainsi que de toutes images photos ou vidéos prises dans le cadre du présent Trophée. De plus, les candidats devront aviser l'organisateur dans l'hypothèse où des exploitations médiatiques ou des publicités seraient effectuées par des fournisseurs ou des tierces personnes autres que les partenaires officiels de l'organisateur pour ce Trophée.

Article 10 : Acceptation du présent règlement

Toute participation à ce Trophée implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Vous avez des demandes ? Contactez l'association BETTER TOGETHER.

www.associationbettertogether.com - associationbettertogether@gmail.com